

LE CONSTITUTIONNEL

EDITION SEMI QUOTIDIENNE.

BRUNO DUVAL, Editeur-Propriétaire

ANNONCES.

	Par ligne
Edition Semi-Quotidienne, première insertion, Breveté.....	\$0.15
Do insertion subséquente.....	0.09
Une colonne par 12 mois.....	2.00
Do do 6 mois.....	1.00
Do do 3 mois.....	0.50
Edition Hebdomadaire, à forfait.....	1.00
Toutes annonces sans condition, seront insérées jusqu'à concurrence de 10 et 15 la ligne. Tout ordre pour la continuation d'une annonce doit être par écrit.	
Tous correspondances etc., doivent être adressées au propriétaire du Constitutionnel, aux frais et munies d'une signature responsable.	

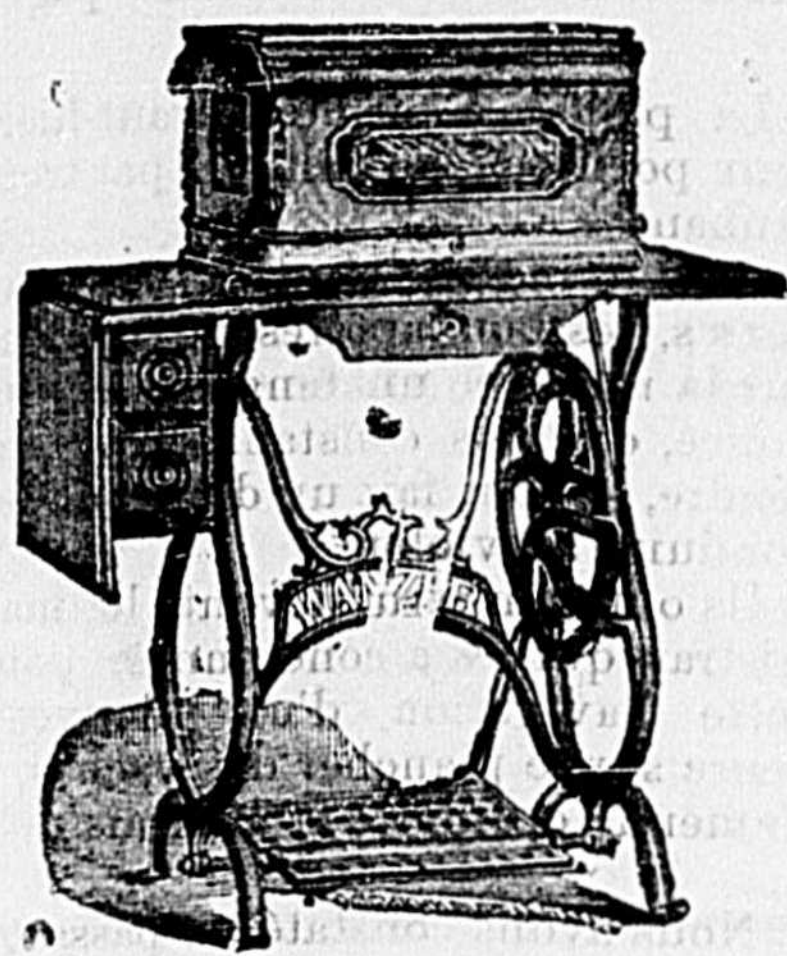
NO. 10 RUE CRAIC.

PRIX D'ABONNEMENT
INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.

di ou Semi-Quotidienne, 12 mois.....	\$3.00
do do do 6 mois.....	1.50
Edition Hebdomadaire, 12 mois.....	0.50
Pour les Etats-Unis.....	
dition Semi-Quotidienne, 12 mois.....	4.00
do do do 6 mois.....	2.00
Edition Hebdomadaire, 12 mois.....	2.00

Les frais de port pour le Canada payés par l'éditeur.
Il sera chargé 50 centins de surplus par année, à ceux qui ne paieront pas d'avance. Ceux qui veulent discontinuer, doivent en donner avis au moins un mois avant l'expiration de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, pour l'Edition Semi-Quotidienne, et de 12 mois pour l'Edition Hebdomadaire, les arrérages acquittés.

NOUVEAU WANZER



No. 164

Rue Notre Dame
TROIS-RIVIERES

R. M. WANZER & CO.

Ont découvert la manière de faire fonctionner leur

Machine à Coudre
Sans qu'elle ne produise aucun bruit.

CONCOURS

DES

MACHINES A COUDRE

1882

Seule médaille au Canada en compétition avec les premières machines américaines et canadiennes.

1880

A Montréal, premier prix et diplôme comme le meilleur.

1881-2

Aucun prix offert à Montréal pour machines à coudre.

1861 à 1883

Premier Prix partout où des premiers prix étaient offerts.

200 FOIS!!

Paris, Angleterre, Australie, Dublin, Philadelphie, Montréal, Toronto, etc., etc. Seule machine en Canada avec bras haut et mécanisme en acier.

GARANTIE POUR 5 ANS.

Coudra depuis la mousseline jusqu'au cuir, de même que le bois ou le plomb.

La machine la plus populaire parmi les canadiens parce qu'elle fait n'importe quelle ouvrage.

U. P. BUREAU & CIE.,

194 Rue Notre-Dame
TROIS-RIVIERES.

Pour donner une idée de ce que les Wanzer sont estimés en Canada, la maison Willis & Co, qui représente à Montréal la manufacture de R. M. Wanzer & Co de Hamilton, a fait un contrat de 10,000 Machines.

Le soussigné sollicite respectueusement une visite à son magasin No. 194 Rue Notre-Dame, où il tient un assortiment complet de Machines à Coudre, de la célèbre Manufacture Wanzer & Co, qu'il peut vendre aux prix les plus réduits. Comme on pourra le constater par les prix obtenus, ces machines donnent pleine et entière satisfaction à tous ceux qui en font usage. Toute machine vendue par le soussigné est garantie pour cinq ans. Prendra aussi en échange, des vieux moulins.

U. P. BUREAU & Cie, Agents.

AVIS.

Le Soussigné a transporté son bureau comme notaire et agent de la Seigneurie du Cap de la Madeleine etc, etc, en celui de Pierre Desjardins, Esq., notaire, ci-devant office de B. K. Hart & son, au No 1324 Rue Notre-Dame au Nord-Est des magasins de Lajoie & Frère.

Trois-Rivières, 18 Avril 1883

F. LOTTINVILLE

Feuilleton du "Constitutionnel."

LES MISÉRABLES DE LONDRES.

PROLOGUE.

LE PENDU

—L'affaire dont vous avez à l'entretien demande-t-elle une longue conférence?

—Cinq minutes à peine.

—A merveille!

—Croyez vous donc que cela soit possible?

—Peut-être!

—Ah! parlez! parlez! Que faut-il faire?...

—Écoutez... Cet homme, ce misérable, ce John Blick, possède un secret dont dépend le bonheur de ma vie; un enfant, mon fils, m'a été enlevé il y a quelques années, et lui seul peut me dire où il est... Comprenez-vous? je ne veux pas qu'il emporte ce secret dans sa tombe, et avant qu'il meure je veux qu'il parle.

—Lorry s'inclina avec un sourire.

—Dans ces conditions, répondit-il, le moyen que j'ai à vous proposer remplira parfaitement votre but.

—De quoi s'agit-il?

—D'une dernière démarche.

—Mais on m'a assuré que toute tentative serait inutile?

—Celle que je vous propose est infaillible.

—Et vous m'accompagnez?

—Si vous le permettez.

—Où allons-nous donc nous rendre, monsieur?

—Chez le bourreau de Londres, madame.

—La duchesse avait déjà fait un pas... A cette réponse elle s'arrêta court, et un frisson courut sur ses membres.

—Le bourreau! répéta-t-elle en regardant fixement son interlocuteur.

—Hésitez-vous? dit ce dernier.

—Mais en quoi peut-il nous être utile?

—Lui seul vous procurera le moyen sûr de parler à John Blick.

—Dans sa prison?

—Chez lui-même.

—Aujourd'hui?

—Demain matin.

—Mais il sera mort à ce moment?

—C'est précisément ce qu'il faut.

—Je ne vous comprends pas.

—La duchesse cherchait à pénétrer le sens des paroles de Lorry; mais une agitation extrême était en elle et un trouble profond s'était emparé de son esprit.

—Lorry se rapprocha.

—Supposez, dit-il à voix basse, qu'au lieu de laisser John Blick suspendu à la potence jusqu'à ce que mort s'en suive, comme dit la loi et comme c'est la coutume, monseigneur le bourreau lui fasse grâce de cinq minutes, et l'apporte chez lui loin de tout regard et de toute surveillance; croyez-vous qu'il ne serait pas possible, à l'aide de quelque cordial préparé à cet effet, de rappeler pour un quart d'heure le malheureux à la vie, et d'obtenir de lui tous les renseignements que vous voudrez?

—Si vous disiez vrai! balbutia la duchesse, à laquelle son interlocuteur venait d'ouvrir tout un nouvel horizon.

—Du moins est-il toujours possible, d'essayer! insista ce dernier.

—S'il allait me refuser?

—Cela dépendra de la somme que vous offrirez.

—Oh! je donnerais ma fortune entière.

—Il se contentera de moins...

—Que faire! mon Dieu!

—Venez! madame, venez!... et n'oubliez pas que c'est pour votre fils que vous faites cette démarche.

—Lorry qui n'avait stipulé aucune rémunération pour ses services, insistait auprès de la duchesse avec une chaleur qui eût pu faire croire qu'il avait dans cette affaire un intérêt personnel et déguisé de toute idée de lucre.

—Les dernières paroles qu'il venait de prononcer avaient décidé madame de Frileuse, et cinq minutes après elle remontait en voiture, en prenant la précaution de se faire accompagner, cette fois, par Jean.

—Que se passa-t-il entre la duchesse et le bourreau? nous ne saurions le

dire. Lorry se promenait devant la demeure de l'exécuteur des hautes-œuvres, les bras croisés, le regard fixé au sol, et la pâleur de l'anxiété sur le visage.

Près d'une demi-heure s'écoula de la sorte sans que la duchesse revint. Enfin, elle parut, et Lorry courut à sa rencontre.

—Eh bien? demanda-t-il vivement.

—Il a consenti, répondit la duchesse.

—Lorry réprima un cri de joie.

—Certes, voilà le plus honnête homme des Trois-Royaumes, dit-il en se contenant; j'en connais plus d'un dans le Strand qui n'eût fait une action plus méritoire.

—Mais tout n'est pas fini, là, objecta la duchesse.

—Oh! le reste me regarde, milady, reposez-vous sur moi du soin de tout arranger, et demain vous me trouverez en temps utile auprès de la demeure du bourreau.

—Le lendemain, ainsi que l'avaient annoncé quelques journaux, devait avoir lieu l'exécution de John Blick, le plus célèbre bandit dont fassent mention les annales judiciaires de l'Angleterre.

Dès le point du jour, la foule se pressait sur la place où l'on avait dressé la potence, et, comme il arrive toujours dans ces occasions solennelles, chaque spectateur racontait à son voisin ou apprenait de lui quelques détails biographiques sur le misérable que l'on allait pendre.

Après tout, il faut le reconnaître, ce John Blick n'était pas un coquin vulgaire, et il méritait, à plus d'un titre, la faveur d'être pendu avec une certaine solennité.

Et, d'abord, ce nom de Blick n'était pas le sien, et quelques-uns prononçaient tout bas celui qu'il aurait dû porter; nom honorable, disait-on, et qui appartenait à l'une des maisons les plus connues sur la place de Londres.

Dès l'âge de vingt ans, il avait quitté le toit paternel en emportant des sommes considérables, et le nombre de vols qu'il avait commis depuis était vraiment incalculable.

La plupart des spectateurs déclaraient le connaître. Chacun d'eux l'avait vu dans les rues tout enfant, et l'on racontait les fredaines d'écolier par lesquelles il avait prélué à sa vie d'aventures.

Enfin, il s'était fait prendre après avoir audacieusement joué, pendant longtemps, la police des Trois-Royaumes, et jamais pendaison n'avait attiré une foule compacte et plus animée.

Nous ne raconterons pas les péripéties de ce spectacle. Le lecteur les devine, du reste, et d'ailleurs notre drame n'est pas là.

Pendant que la capitale se ruait sur la place où la potence dressait sa hideuse silhouette, une malheureuse femme, la duchesse de Frileuse, arrivait, le cœur bien gros, l'esprit plein d'appréhensions, le corps brisé de fatigue, à cette sombre et terrible demeure où elle avait pénétré la veille.

Elle n'avait pas fermé l'œil de toute la nuit. Elle avait écouté les heures tomber lentes et monotones des monuments voisins, et, agenouillée, les mains jointes, les yeux brûlés de larmes, elle avait prié Dieu du plus profond de son cœur.

Qu'allait-il se passer?... Le bourreau qui avait accédé à ses instances devait-il tenir la promesse qu'il lui avait faite? John Blick, dépendu à temps, vivrait-il assez pour lui faire connaître ce qu'elle désirait savoir?

Lorry avait promis de lui apporter le matin même la liqueur dont quelques gouttes devaient momentanément rappeler le supplicié à la vie. N'allait-il pas manquer au rendez-vous?

Et puis, cet homme avait demandé, avec instance, à assister à l'opération. La duchesse commençait, sans qu'elle eût pu dire pourquoi, à se méfier de lui.

Si elle était la dupe de quelque charlatan, si tous ses efforts ne devaient aboutir qu'à un insuccès, qu'allait-elle devenir, la pauvre mère éplorée?

En approchant du logis du bourreau, elle aperçut de loin Lorry qui l'attendait.

Cette vue la rassura.

(A suivre.)

Excursion de la presse.

Nous terminons aujourd'hui la publication des extraits du compte-rendu que nous avons emprunté à L'Événement de Québec:

Samedi, 11 août 1883.

Nous avons publié samedi une partie du compte-rendu de ce qui s'est fait dans cette journée. Voici le reste.

En partant de la terrasse, où une adresse leur avait été présentée au nom des citoyens, les journalistes sont allés à la Citadelle, où ils ont été présentés à leurs Excellences le marquis de Lorne et la princesse Louise.

Puis ils sont remontés dans les voitures qui avaient été mises à leur disposition par la corporation, et se sont rendus au Sault Montmorency en passant par la route Belvédère.

Il y a eu goûter à l'Hôtel Bureau, puis on est allé visiter les chutes, dont l'aspect grandiose a émerveillé les excursionnistes d'Ontario.

Au retour, on s'est rendu à la gratuite invitation de M. Price, gérant de la Banque de Merchants, dont la splendide propriété avoisine les chutes, et on en est allé faire visite. La réception a été des plus cordiales. M. et Mme Price ont fait les honneurs de leur résidence avec une politesse exquise, faisant visiter à leurs hôtes leurs jardins magnifiques et le site enchanteur qui les avoisine. Ils ont ensuite fait passer des rafraîchissements.

Les journalistes ont alors pris congé, et en passant à l'Asile de Beauport, ils ont visité cette grande institution.

Puis à cinq heures, ils ont assisté à une revue des pompiers, ou plutôt à une expérience de l'aqueduc qui a eu lieu sur l'Esplanade. Nous dirons à la louange du chef Doryal et de ses hommes qu'ils ont fait merveille. Une alarme a été sonnée, et trois minutes plus quelques secondes après, ils étaient rendus sur l'Esplanade et ils lançaient un jet d'eau du haut de l'échelle de sauvetage qu'ils avaient déployée. C'est là un véritable tour de force.

LE DINER CIVIQUE.

Samedi soir a eu lieu à l'Hôtel Albion, rue du Palais, le dîner offert par la corporation de Québec aux journalistes d'Ontario et de Québec. Nous avons constaté avec plaisir que cet établissement a fait de grands progrès depuis que M. Blouin en est propriétaire. Il aurait été impossible de faire mieux ailleurs. La salle, qui est splendide, était artistement décorée, et le service s'est fait avec une entente désespérante pour la critique. L'aspect de la salle à l'entrée des convives était féérique.

La bande de l'Union Musicale a très-bien fait son devoir, mais un orchestre aurait été préférable pour les personnes au tympan sensible.

La salle était remplie et les dames étaient aussi charmantes que nombreuses.

En l'absence de Son Honneur le maire, le dîner a été présidé par l'hon. M. Hearn. Celui-ci a exprimé son regret de l'absence du premier magistrat de la ville, qui vient d'être frappé dans ses plus chères affections par la mort de son fils unique.

Puis il a ouvert la liste des toasts par celui de la Reine, les convives chantant ce chœur Dieu sauve la Reine.

Il a ensuite proposé la santé du gouverneur-général et de la Princesse Louise.

En troisième lieu est venue la santé A nos invités.

M. Tye, président de la presse d'Ontario a répondu à cette santé.

M. LeVasseur, président de la presse associée de la province de Québec, a répondu au même toast. Il a fait ressortir les avantages qui résultent de l'entente de la presse des différentes provinces pour le pays en général. Cette entente, a-t-il ajouté, peut-être imitée dans les autres sphères, et tout le monde en profitera.

M. Carrell paie un juste tribut d'éloges à MM. LeVasseur et

Dionne, qui sont les organisateurs à Québec de l'association de la presse. Il remercie en même temps la corporation.

M. Sommerville, député aux Communes, dit que Québec fait l'admiration de tous, par l'harmonie qui y règne. Il représente l'avantage que procure à tout pays la liberté de la presse. Car c'est elle, ajoute-t-il, qui suggère toutes choses et qu'elle élève.

M. Gough, rédacteur-caricaturiste du Grip, fait un discours humoristique qui a bon effet. Il termine en disant qu'il s'est convaincu dans le voyage qu'il vient de faire que les Canadiens-français sont supérieurs peut-être aux Canadiens-anglais.

Un des membres de la presse d'Ontario lit ensuite une pièce de vers de sa composition, dans laquelle il dit qu'il n'oubliera jamais Québec.

M. Hough propose un toast à la corporation de Québec et fait l'éloge de la ville.

M. Rhéaume est prié de répondre à cette santé. Il dit qu'autrefois il a été lui-même un des plus chauds adversaires de la représentation basée sur la population. Après ce qu'il a vu et entendu aujourd'hui, il ne s'en plaindrait plus, car il considère que les journalistes d'Ontario ne sont plus à craindre et qu'ils sont bien revenus sur notre compte. Enumérant les titres que nous avons à l'impartialité de nos concitoyens d'autres origines, il rappelle que le monument de Ste Foye, a été érigé par la Société St Jean-Baptiste à la mémoire des braves tombés sur le champ de bataille, en 1760, sans distinction d'origine. Il fait ensuite l'éloge du maire Langelier, qui, dit-il, a tant fait pour l'avancement de la ville depuis qu'il en est le premier magistrat. Il se plaint amèrement de la presse, non, pas de la presse en général, dit-il, mais de celle de Québec et plus particulièrement du Telegraph qui turpitude systématiquement le comité des chemins. Il est peiné que la réception faite à la presse d'Ontario n'ait pas été plus grandiose, mais les choses ont été faites du fond du cœur.

Il a ensuite été proposé un toast au journalisme américain dans la personne de M. Joachim Miller. Celui-ci répond brièvement, mais en exprimant toutes ses sympathies pour Québec dont il raffole.

On a déploré généralement l'absence du maire, et M. Molony n'a pu s'empêcher de s'écrier: On ne connaît pas la perte que la réunion de ce soir a faite par l'absence du premier magistrat de la ville, M. Langelier.

Une santé étant proposée aux officiers de l'association de la presse de Québec, M. Dionne dit qu'il espère que la présente excursion modifiera de plus en plus les dispositions de la presse d'Ontario à notre égard.

On n'a eu garde, naturellement, d'oublier la santé des dames. Elles a été reçue avec enthousiasme, MM. Prince et Preston y ont fort galement répondu.

Somme toute, ce dîner a été parfait sous tous les rapports, et si en le donnant la corporation de Québec n'a fait que son devoir, elle n'en mérite pas moins des félicitations.

Les membres de la Presse d'Ontario quitteront Québec lundi à cinq heures du soir par le bateau, reconduits jusqu'à Trois-Rivières par les principaux journalistes de la vieille cité de Champlain.

Les droits des provinces.

Nous avons déjà, dans un précédent numéro, donné notre opinion sur la décision du Conseil Privé dans l'affaire Mercer au point de vue des droits des provinces. Le lecteur qui est au courant de la question lira sans doute avec plaisir les commentaires suivants de l'hon. juge T. J. J. Loranger, sur la même question:

ÉTUDE SUR L'INTERPRÉTATION DE L'ACTE DE L'UNION FÉDÉRALE AFFAIRE MERCER.

Sans développer les questions que le litige a soulevé dans la

cause de Mercer et le gouvernement fédéral, décidée par le Conseil privé, la presse française s'est contentée d'en signaler l'importance au point de vue de l'autonomie des provinces. Ayant plaidé devant la Cour Suprême pour la province de Québec dont les intérêts étaient identiques à ceux d'Ontario, et qui étaient intervenues pour faire cause commune avec cette dernière province, j'ai cru devoir suppléer à cette omission.

Les faits comme l'énonciation de la question principale sont fort simples: Andrew Mercer, un riche propriétaire de Toronto, y est mort intestat, en 1871, sans laisser d'héritiers, Andrew F. Mercer, un enfant du défunt, n'ayant pu établir sa légitimité. La province d'Ontario s'est alors mise en possession de la succession comme lui étant échue (escheated) par droit de désérence. Troublée plus tard dans sa possession par le prétendant Andrew F. Mercer, elle a, en 1878, produit en chancellerie une information en déguerpissement contre ce dernier.

A l'information, le défendeur, soutenu par le gouvernement fédéral, qui est intervenu pour combattre la province d'Ontario, a opposé une défense techniquement appelée de *mercer*, sur le principe que l'escheat en droit de désérence n'avait pas été, par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, attribué aux provinces, mais qu'il avait été transféré au gouvernement fédéral.

Cette défense ayant été rejetée par le vice-chancelier Proudford, il y eut appel par Mercer et par le gouvernement fédéral devant la cour d'appel d'Ontario, qui confirma le jugement du vice-chancelier à l'unanimité des quatre juges.

Ce fut contre ce dernier jugement qu'il y eut pourvoir en Cour Suprême, dont quatre juges sur six sauront: les juges Henry, Fournier, Taschereau et Gwynne, contre le juge en chef Ritchie et le juge Strong dissidents, infirmèrent la seconde sentence. De là l'appel au Conseil privé, qui vient de donner gain de cause à la province en infirmant, à l'unanimité des quatre juges, le lord chancelier sir Barnes Peacock, sir Montague Smith, sir Robert Collier et sir Arthur Hobhouse, la décision de la Cour Suprême.

Une semblable question soulevée devant la cour Supérieure de Québec, plus tard portée en appel dans l'affaire de la succession en désérence d'Edouard Fraser, et jugée d'abord en faveur de la Puissance par le même juge Taschereau, fut décidée suivant le sens du vice-chancelier Proudford, de la cour d'appel d'Ontario et du Conseil privé, par le cour d'appel de Québec, composée des cinq juges, c'est-à-dire en faveur des provinces.

Ainsi, sui vingt juges qui ont décidé la question quatre se sont prononcés en faveur du gouvernement fédéral, et seize contre lui, faisant une majorité de douze en faveur des provinces. Si au nombre on ajoute l'autorité supérieure du Conseil privé, il est difficile de supposer qu'une jurisprudence ainsi appuyée par la majorité des tribunaux puisse jamais être ébranlée. On peut, au contraire, considérer comme définitivement rendue et à l'abri de toutes variations judiciaires, cette décision qui, à mon avis, met à néant la jurisprudence de la cour Suprême, jusqu'ici si défavorable aux provinces.

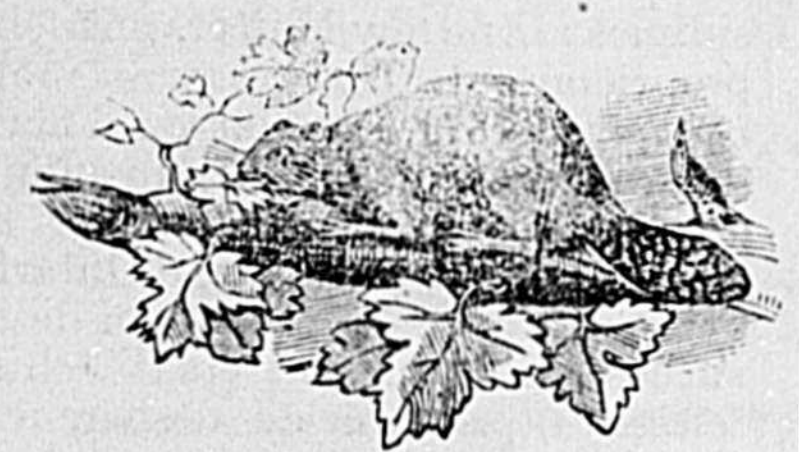
Si la prétention soulevée par le gouvernement fédéral devant les tribunaux, à l'effet que l'acte de l'Amérique Britannique du Nord avait transféré au gouvernement fédéral, à l'exclusion des provinces, les biens tombés en désérence, fut restée la seule question, le litige n'aurait offert qu'un intérêt de circonstances et la province de Québec n'y aurait pas pris part, mais à ce moyen principal étaient ajoutés des moyens incidents dont le développement imprimait au procès une importance constitutionnelle et mettait en question l'autonomie politique des provinces.

A l'appui de son moyen principal, le gouvernement du Canada soutenait que le souverain, dont le seul représentant dans la Puissance

est le gouverneur-général, ne fait pas partie du pouvoir exécutif ni de la législature des provinces; que ces dernières étaient sans capacité légales pour recueillir le droit contesté, droit qui était forcément tombé dans le domaine du pouvoir fédéral, et que, quelques fussent les termes de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, il est impossible que le gouvernement impérial ait conféré aux provinces les cessions en déshérence, *escheats*, parce que ces droits constituent des prérogatives royales, *jura regalia*, inaliénables par le droit public, et que le souverain ou ses représentants peuvent seuls recueillir.

T. J. J. LORANGER.
(A suivre.)

LE CONSTITUTIONNEL



TROIS-RIVIÈRES, 17 AOÛT 1883

La majorité de M. Mowat.

Dans son numéro de mercredi dernier, le *Mail* fait justice de cette prétendue majorité du gouvernement Mowat d'Ontario, que vantent avec tant de chaleur, ces bons libéraux de la province de Québec.

L'enthousiasme de nos adversaires ici est d'autant plus grande, qu'il compte sur le secours de leurs amis, les grits d'Ontario, pour revenir au pouvoir.

Hélas!—comme nous l'avons dit si souvent—les membres du parti qui a pour chef M. Mercier, cet homme d'état, ce politicien qui ne cherche que concession auprès du camp conservateur—ne seront donc toujours que de grands enfants? Ils ne vivront que d'illusions, de fausses chimères et de contes bleus?

L'expérience du passé ne les a pas guéris; laissons-les dans leur fausse sécurité. Après avoir lu les chiffres que nous allons leur donner dans un instant, s'ils conservent encore un reste d'espoir dans le secours de leurs alliés d'Ontario, nous pourrions dire, avec raison, qu'ils ont une foi robuste dans leur mauvaise étoile, car le *Mail* se charge de les édifier sur ce point.

"L'approche de l'élection d'Algonia, dit le *Mail*, fournit au *Globe*, le grand organe grit, l'occasion de présenter à ses lecteurs une liste fantaisiste des partisans du cabinet Mowat. Ses calculs donnent le résultat suivant :

Grit.....	49
Libéraux-conservateurs.....	37
Majorité.....	12

Or, voyons avec notre confrère du *Mail*, si ces chiffres sont bien exacts.

Sur ce nombre de 49 partisans, deux députés peuvent être comptés comme indépendants et un troisième sera élu nécessairement président de la chambre, ce qui réduit tout d'abord à neuf voix la majorité du cabinet. Mais ce n'est pas tout. Un des ministres est obligé de subir une élection qui lui sera tout probablement fatale, de même que celle d'Algonia, car l'avis général,—de la part même de nos adversaires,—est que M. Plummer sera élu à une forte majorité. Si l'on tient compte maintenant des jugements de la cour des élections contestées, qui rendront peut-être vacants quatre autres sièges à la chambre, cette prétendue majorité de M. Mowat se transforme en une minorité de 36 et en revanche l'opposition arrive avec 41 voix de majorité.

Comme on le voit—quoiqu'en dise la presse libérale—il est facile de constater un changement à vue, si l'on considère surtout que plusieurs députés élus aux dernières élections et dont les grits revendiquent le vote, ne sont pas prêts à endosser toutes les extravagances du cabinet Mowat.

Le *Mail* fait les calculs suivants, quant à la majorité réelle du cabinet.

Grit.....	47
Libéraux conservateurs (y compris Algonia).....	39

Majorité apparente des grits	8
Indépendants.....	2
Président de la chambre.....	1

Majorité grit.....	5
--------------------	---

Si l'on remarque maintenant qu'il y a six ministres responsables, moralement, le gouvernement d'Ontario se trouverait en minorité d'une voix, tout juste comme le gouvernement de M. Joly en 1878, qui ne pouvait se cramponner à la vie que grâce à la voix du complaisant président de la chambre à cette époque néfaste.

Une visée à "l'Etendard."

Nous avons en le plaisir mercredi dernier de visiter l'établissement du nouveau journal montréalais *L'Etendard*. Le directeur, l'hon. M. F. X. Trudel, avec la courtoisie qui le distingue, nous a lui-même fait les honneurs de ses ateliers, qui peuvent prendre place, sans contredit, au premier rang des établissements du même genre que nous ayons visités, tant au pays qu'à l'étranger.

Egalement, l'occasion nous a été donnée de voir fonctionner avec un succès réel, la nouvelle presse "Marinoni" que les propriétaires de *L'Etendard* viennent de recevoir.

Nous intéresserons sans doute le lecteur, en lui donnant une courte description de cette presse.

On le voit, sans doute, elle est d'invention et de construction parisienne et pèse 14,000 livres. Son travail surpasse ce que nous n'aurions pu nous imaginer.

Différent des presses américaines, celle de *L'Etendard* n'a pas de pincettes et la feuille est prise par un mécanisme que l'on appelle *marche continue*. Cette feuille suit après le cylindre qui fait quatre évolutions, deux en avant, deux en arrière. Une double impression du journal est passé à chaque évolution du cylindre, ou plutôt, grâce à ces quatre évolutions, ce sont deux copies parfaitement imprimées qui tombent dans la plieuse, qui est double.

A sa sortie du cylindre, un banc de cordons se saisit de la feuille, la fait passer par le cylindre de registre pour la renvoyer sous celui de l'impression.

Résultat pratique : économie de temps et de la main d'œuvre.

L'agent de M. Morinoni au Canada est un M. Valois qui est l'inventeur d'un receveur double adopté à la presse. Cette nouvelle invention rend des services signalés.

Parlons maintenant des rouleaux, qui jouent un si grand rôle dans les presses. Un encrier—ce que les gens du métier appellent une fontaine—est placé à chaque extrémité de la presse qui alimentent un certain nombre de rouleaux donnant l'encre nécessaire aux formes. Quatre rouleaux appelés *touchers*, transmettent l'encre à quatre voisins du même genre, connus sous le nom de *distributeurs* et deux rouleaux *preneurs*.

Au maximum, la presse de *L'Etendard* peut imprimer 6,000 copies à l'heure.

La plupart des presses dans le pays viennent de manufactures "Hoe" "Taylor" ou "Campbell" qui ont certainement toutes les qualités requises. Le malheur, c'est qu'elles sont dispendieuses. Celles du même genre que la presse que nous venons de décrire brièvement coûtent de \$6,000 à \$7,000,

tandis que—plieuse double comprise—la presse de *L'Etendard* n'a coûté que \$4,500.

Un mot biographique sur l'inventeur de ces presses. Comme dessinateur, il y a une quinzaine d'années, M. Morinoni entra chez M. Caveaux, dont il était l'associé quelque temps après.

Lors de l'exposition universelle de 1867, à Paris, il présenta une presse qui imprimait 18,000 exemplaires à l'heure, ne nécessitant que six majeurs.

Aujourd'hui M. Morinoni est le seul propriétaire de l'établissement et son chiffre d'affaires est considérable, sa fortune des plus colossales. Les données suivantes en convaincront le lecteur.

M. Morinoni place annuellement de 1000 à 1200 machines et l'on assure qu'il vaut à peu près 95,000,000 de francs, soit \$19,000,000 de dollars.

INFORMATIONS.

La mort tragique du fameux capitaine Webb a produit en Europe la même impression qu'ici. On lit à ce sujet dans le *Monde* de Paris :

Le capitaine Mathieu Webb, fameux pour avoir traversé à la nage le détroit de Pas-de-Calais, vient de trouver la mort dans les rapides du Niagara, qu'il avait également entrepris de traverser.

On s'attendait à une catastrophe. Toutes les personnes connaissant ces eaux au cours impétueux, transformé pour ainsi dire à chaque brasée en effroyables tourbillons, l'avaient prévenu du danger auquel il s'exposait. Mais Webb avait confiance dans sa force, dans son habileté, et il s'agissait pour lui de gagner un enjeu de 10,000 dollars! Il fut donc sourd à tous les avertissements de la prudence.

Il disparaît à 36 ans, laissant derrière lui une veuve et deux jeunes orphelins. Un pareil sort attriste et provoque de pénibles réflexions. Autant il est beau de sacrifier ses jours dans l'intérêt de son pays et de ses semblables, autant il est contraire à la volonté divine de les risquer en vue de gagner une grosse somme d'argent, ou d'ajouter à son nom l'éclat d'une vaine gloire.

Le siège du comté de Lunenburg, N.-E., à la Chambre des Communes, vient d'être déclaré vacant par la cour de justice, et une nouvelle élection va avoir lieu. M. Kaulback, conservateur, et M. Keefer, libéral, vont encore disputer la confiance des électeurs.

Du *Moniteur Acadien* :

Sir Hector Langevin, K C M G, ministre des travaux publics, est actuellement dans les provinces maritimes, visitant les villes et les principaux villages, partout enfin où se trouvent d'importants travaux publics. Sir Hector, qui est l'un des personnages les plus populaires du Canada, est l'objet de respect et de l'admiration de toute la population.

Jeudi dernier les rails étaient posés sur le chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'à la traversée de la rivière à l'Arc, sur la rivière opposée à Calgary, et l'on n'avait plus qu'à poser les rails sur le pont pour atteindre ce dernier point.

M. Claudio Jannet a écrit une jolie lettre à M. le curé Labelle au sujet de la colonisation.

La Belgique suit l'exemple de la France, et les Chambres de Bruxelles veulent imposer le service militaire aux séminaristes. Les évêques belges en Amérique adressent une requête au sénat pour le prier de ne pas adopter le projet en question.

Il a été planté plus de 3,000,000 d'arbres en Angleterre, pendant l'année 1882. L'exemple est bon à suivre.

Les voleurs opèrent en grand nombre dans les environs de London, Ontario.

Des élections législatives partielles auront lieu le 23 courant au Nouveau-Brunswick.

On lit dans la *Minerve* :

"La fête nationale des Acadiens, à l'Assomption, sera célébrée avec éclat, cette semaine, dans les principaux centres français des provinces maritimes.

"Sir Hector Langevin, l'honorable M. Chapleau et les honorables MM. Caron et Costigan, ministres fédéraux, prendront part à la fête. L'honorable N. Costigan, on le sait, est considéré par les Acadiens, ainsi que par les Canadiens-français comme un des leurs.

"Sir Hector était aussi chez les Acadiens, les années précédentes à cette date, et il a prononcé des discours qui ont produit leurs fruits en vue de la conservation du caractère français parmi la population et de l'union de ce groupe important avec les Canadiens-français."

Nous avons déjà annoncé la mort de l'honorable M. James Cockburn arrivée à Ottawa le 14 du courant. Depuis longtemps déjà, sa santé était dans un état chancelant. Ce n'est que ces jours derniers cependant que ses médecins ont désespéré de son état.

On nous saura gré sans doute de donner aujourd'hui quelques détails biographiques sur ce politicien :

M. Cockburn est né le 13 février 1819 en Angleterre. Il fut admis à la pratique du droit en 1846 et créé conseiller de la reine en 1863. Il fut nommé membre du cabinet d'Ontario en 1864 et occupa cette position jusqu'en 1867.

A cette époque le collège électoral de Northumberland Ouest le choisit comme son représentant. Le parlement ayant été dissous sous l'administration MacDonald-Sicotte, il fut réélu unanimement dans la même division. Il représenta ce comté à la Chambre des Communes jusqu'en 1874, où il fut défait. Aux élections générales de 1878, M. Cockburn remporta de nouveau la victoire. Il occupa deux fois la position de président de la Chambre des Communes : la première fois en 1867 et la seconde en 1872. Il fut membre de la Conférence de Québec nommée en 1864 pour s'occuper de la grande question de la Confédération.

Après la dernière dissolution du parlement, M. Cockburn s'est retiré de la politique et fut chargé, par un acte spécial, de surveiller la codification des lois fédérales.

Ses restes seront transportés aujourd'hui à Toronto, où les funérailles auront lieu.

Le *Monde*, de Montréal, est entré mercredi dans la dix-septième année de son existence.

La dette des Etats-Unis s'élevait au premier d'août, à la somme de \$1,894,776,962.

Le *Star* est d'avis que la grève des télégraphistes au Canada est virtuellement terminée.

Bon nombre d'anciens opérateurs ont repris leur poste.

Les Dominicains de France viennent de procéder aux élections prescrites par leur ordre. C'est le R. P. Focillon, ancien provincial, qui a été réélu à la même charge, en remplacement du R. P. Chocarné, l'auteur de la *La vie du Père Lacordaire*, qui avait décliné les suffrages de ses Pères et désire se reposer des fatigues que lui a valu la charge de provincial.

Un journal américain donne, contre le choléra, la recette suivante : il assure qu'elle est en usage depuis plus de quarante ans sous le nom de "The Lun" et qu'elle est des plus efficaces dans tous les cas de changement des intestins, coliques etc. Voici la formule ; elle est fort simple : Mélangez par parties égales de la teinture de poivre de cayenne, de la teinture d'opium, de la teinture de rhubarbe, de l'essence de menthe poivrée et de l'eau de vie camphrée ; agitez le tout avant de vous en servir. La dose à prendre, varie de quinze à trente gouttes dans un verre d'eau, suivant l'âge du malade et la force de l'attaque et doit être répétée tous les quarts d'heure jusqu'à complète disparition des douleurs. Il est inutile de dire que la potion doit être préparée par un pharmacien.

Naissance.

En cette ville, le 14 du courant, la Dame de G. O. Bailey du bureau de l'Inspecteur des Postes, une fille.

Au foyer de "l'Alma Mater".

Mardi dernier, les confrères de classe en Rhétorique de 1874 et 1875, fidèles au rendez-vous, se réunissaient au séminaire des Trois-Rivières, se conformant ainsi aux engagements qu'ils avaient contractés mutuellement à l'époque ci-dessus.

Prenaient part à cette fête de famille. G. Moreau, Ecr. M. D. Président de la convention, les Reyds. MM. P. Bourassa, Chs. Malhiot, E. Mayrand, G. Caron, Narcisse Grenier, Ecr. avocat, Ls Deshaies, Ecr. N. P.

Rien de plus agréable que ces réunions d'anciens confrères. Comme il fait bon d'évoquer en semblable circonstance dans tout le laisser-aller de la plus cordiale intimité, ce bon vieux temps de la camaraderie collégiale. Ce souvenir toujours vivace, jette tant de charmes sur toute la vie ! Qu'il est bon pour des confrères de classe, après avoir été empêché, pour la plupart, huit années durant, de se presser la main, de se communiquer ses impressions réciproques, maintenant que nous sommes entrés à l'école de la réalité de la vie ; — impressions qui diffèrent de beaucoup de celles pleines d'illusions que l'écolier nourrit et se plaît à voir miroiter dans l'avenir.

Bien joyeuse a été notre première soirée de mardi, qui se termina par un projet de promenade en chaloupe, à Bécancour.

De bonne heure, le lendemain, dans la chapelle du Séminaire, nous assistions à la Sainte Messe, dite par un confrère, et pendant laquelle MM. Narcisse Grenier et L. Deshaies chantèrent quelques-uns de ces beaux cantiques qu'autrefois comme maintenant encore, nous aimions tant à entendre. — A l'Elevation, M. Grenier chanta un morceau funèbre, en mémoire du regretté confrère l'abbé Ous. Devault, Ecl. noyé dans le St Maurice il y a six ans.

Après déjeuner, nous nous rendons chez le chaloupier, et là, par un temps magnifique, et les voiles de nos embarcations gonflées par une brise favorable, nous entreprenons la promenade de Bécancour projetée la veille. Inutile de redire les charmes et l'agrément d'un tel voyage ni de raconter toutes les péripéties de ce pique-nique d'écolier. Tous, depuis la *Robe noire*, jusqu'au solennel *Pater familias*, avaient déposé leur gravité habituelle pour redevenir anciens camarades de classe du Séminaire de Trois-Rivières.

A six heures P. M. après avoir gaiement passé ensemble la journée, nous nous embarquons et faisons route pour Trois-Rivières, où sur l'invitation de notre estimé confrère, le Rév. E. Mayrand, tous, nous nous rendons au Séminaire pour y passer la soirée et terminer nos délibérations pour la réunion prochaine.

A cette séance, après les discours de remerciements à l'adresse des officiers sortant de charge, nous décidons de se réunir de nouveau en 1893 : Narcisse Grenier, écrivain, se sépare alors d'unanimité Président pour la prochaine réunion ; L. Deshaies, écrivain, vice Président et le Rév. G. Caron Sec. Nous nous séparons ensuite en chantant gaiement le "Bon soir, mes amis, bon soir." (Communiqué)

Notes Locales.

Nous sommes heureux d'apprendre que MM. les officiers de "l'Union Musicale"—nous signalerons spécialement M. A. Olivier, le président, et M. Jos. Genest, le secrétaire,—qui se sont prodigués au dernier voyage de plaisir pour donner satisfaction complète aux excursionnistes et y ont réussi—nous sommes heureux d'apprendre, disions-nous, que les officiers de "l'Union Musicale" organisent, à la demande d'un grand nombre de citoyens, un second voyage de plaisir qui aura lieu cette fois-ci à la Pointe en face de Sorel.

Le magnifique vapeur *Berthier*, Capt. Bergeron, a été nolié pour la circonstance et toutes les mesures seront prises pour procurer aux excursionnistes le confort et les amusements.

Le bateau partira de cette ville, mercredi matin à neuf heures, le 22 du courant, arrêtera au Port St. François, à Sorel—où l'on pourra prendre le dîner.

A bord, il n'y aura qu'une table de rafraîchissements.

Le lecteur désireux de se procurer plus de détails, vaudra bien ré-

férent à l'annonce que nous publions dans une autre colonne.

Tous nos bons catholiques de cette ville et des environs n'ayant pu prendre part au dernier pèlerinage organisé par la Société St. Vincent de Paul, de cette ville, celle-ci s'est mise à la besogne pour en préparer un second—sous la direction du Rév. M. Tessier—qui aura lieu le 29 du courant à bord du vapeur *L'Etoile*. Les personnes qui se proposent de prendre part à cette pieuse excursion, trouveront les détails dans l'annonce que nous publions sur notre troisième page.

La police a arrêté avant-hier deux pochards, aux allures par trop titubantes.

S'étant ingurgités trop de petits verres, ces bons apôtres louvoyaient sur la rue avec un tango si prononcé, que nos constables au cœur tendre, se sont fait un devoir de les conduire au violon.

Ils ont comparu devant le magistrat, qui les a condamnés, pour cette navigation d'un nouveau genre sur le plancher des vaches, à l'amende ordinaire et au frais.

Nous avons constaté au passage du bateau hier soir, une foule de touristes américains qui prenaient le chemin des places d'eau du bas du fleuve.

A chaque bateau qui prend la route de Montréal, tous les soirs, il s'embarque ici une cargaison considérable de cet excellent petit fruit que l'on nomme le bluet.

Nous jouissons depuis quelques jours d'une température magnifique. Phœbus, qui nous avait boudé pendant plusieurs semaines, nous courtise maintenant parfois peut-être plus que nous le désirerions.

Les nuits sont cependant assez fraîches.

LE SUPPLICE DU FOUET.—Nous lisons dans *Le Temps*, de Montréal.

Ce matin, devait avoir lieu le supplice de Jean-Baptiste Dubois, condamné la semaine dernière à être fouetté pour son crime infâme. Des dix heures il y avait foule à la porte principale de la prison et ceux qui avaient le droit d'entre-

eurent beaucoup de trouble à se faire un passage.

Vers onze heures, une multitude de médecins, d'étudiants en médecine et autres se pressait dans le vestibule. Parmi les personnes présentes nous avons remarqué MM. les docteurs Lanctôt, de St-Henri, Cypriot et Léonard, de Ste-Cunégonde, Chevalier, de la Pointe-aux-Trembles, F. X. Lachapelle, Lalonde, Laporte, J. R. C. DeLorimier, Lamoureux, E. DeLorimier, Elzéar Paquin, Gadbois, Roy, C. Fafard, Meunier, Dansereau, Simard et Nolin ; il y avait parmi nombre d'étudiants, MM. H. Laberge, G. Tassé et J. Cantin ; il y avait aussi M. James Stewart, avocat d'Ontario, N.-Y. M. avocat de cette ville, et les reporters des différents journaux.

Vers onze heures et un quart, on alla chercher le condamné dans sa cellule et on le mena dans la chambre du supplice.

Pour cette occasion, on se servit de la chambre où se tiennent les condamnés à mort avant l'exécution. Quand notre reporter entra, le condamné demi-nu, était attaché au chevalet par les poignets et les pieds, et avait une large courroie autour du cou.

Le supplice commença aussitôt. Les spectateurs formèrent un demi-cercle autour du bourreau et du condamné.

Are you ready? (êtes-vous prêt?) demanda l'officier de police chargé de diriger l'exécution. Le bourreau répondit par un signe de tête affirmatif.

Alors le malheureux frissonna tandis que l'officier commandait et que le bourreau se préparait à infliger le premier coup.

One! cria le commandant, et le fouet, après avoir tourné deux ou trois fois dans la main du bourreau, s'abattit sur les épaules nues du prisonnier. Les coups se succédèrent jusqu'au vingtième, sans que le supplicié témoignât sa douleur en aucune manière. Pas un cri, pas une plainte, seulement une légère contraction de la figure. Il tenait sa tête appuyée sur le chevalet et semblait faire des efforts pour conserver une bonne contenance.

Au vingtième coup on le détacha après qu'il eût été examiné par les médecins. Il ne dit pas un mot,

excepté quand l'exécution fut finie, alors se tournant du côté du bourreau, il lui dit en anglais: "ça fait 21 coups." Son poulx ne battait pas plus fort après le supplice qu'avant; il fut entraîné par deux hommes et se dispersèrent dans la foule. Alors les spectateurs sortirent et se dispersèrent d'une mauvaise action et les rigueurs de la justice humaine.

NOUVELLES DU PORT.

ARRIVAGES.

Août 13—Barque *Ironsides*, 511, capt. McLaren, de Québec, sous lest, consignée à Geo. Baptist fils & Co.
Goëlette *P. Fortin*, 78, capt. Côté, de Ste Anne des Monts, bois de canelle, Canada Thread Co.
Goëlette *Lady Belleau*, 81, capt. Tremblay, Idem.
Barge *Earl & Skippers*, 116, capt. Dubouche, de Whitehall, fonte, Geo. McDougall.
Barge *Les deux Frères*, 101, capt. W. Carpentier, de Montréal, allège.
Barge *W. Weightman*, 94, capt. W. Weightman, de Québec, allège.
Août 14—*New-Liverpool*, 113, capt. Roberge, de Québec, allège.
Août 14—Barge *Moise*, 120, capt. Moise Robidoux, de Burlington, sous lest.

DÉPARTS.

Août 13—Goëlette *P. Fortin*, 78, capt. Côté, pour Québec, sous lest.
Août 14—Goëlette *Lady Belleau*, 81, capt. Tremblay, pour Montréal, sous lest.

PELERINAGE

—DES—

TROIS-RIVIERES

—A—

SAINTE ANNE DE BEUPRE

PAR LE VAPEUR



"ETOILE"

Organisé par la Société St Vincent de Paul des Trois-Rivières.

LE 29 AOÛT 1883.

DÉPART.—Le vapeur laissera, Trois-Rivières à 7 h. du matin et se rendra directement à Sainte Anne.
Le retour se fera le lendemain sur les 9 heures du matin et arrivera aux Trois-Rivières vers les 6 heures du soir. Escala à Québec en descendant et en remontant.
Table de rafraichissements et repas servis à bord à prix modérés.
Le public est invité à prendre part à ce beau pèlerinage.

PRIX DU PASSAGE (aller et retour) \$1.25

On pourra se procurer des billets en s'adressant à MM. O. Carignan, Onésime Duval, P. V. Ayotte & Co., Chs. D. Hébert, Isidore Pothier, Chs. Gellinas.
ALPHONSE DUBORD, Président.
Trois-Rivières 17 Août 1883.

PROVINCE DU CANADA }
District de Trois-Rivières }
COUR DE CIRCUIT.

EN VACANCE.

Le quatorzième jour d'août mil huit cent quatre-vingt-trois.
No. 454
Sévère Leduc, Ecuyer, marchand, demeurant en la paroisse de Beaucourt, DEMANDEUR.

VS
Joseph Deshaies, fils d'Olivier, ci-devant cultivateur demeurant en la paroisse de Beaucourt, actuellement absent de la Province de Québec et résidant aux Etats-Unis d'Amérique. DÉFENDEUR.

Sur motion de la part du Demandeur ordonne en tant qu'il appert par le rapport de George Boisvert—un des Huissiers jurés dans le District de Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, au dos de la sommation en cette Cause, que le défendeur en cette cause n'a pu et ne peut-être trouvé dans le dit District de Trois-Rivières, et qu'il est absent de la Province de Québec. La cour ordonne que le dit défendeur sera notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans le papier-nouvelles appelé le *Constitutionnel*, et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelles appelé *The Lumberman* tous deux publiés en la cité des Trois-Rivières de comparaitre en cette cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause, dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai, il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

Certifié

F. X. GUILLET.

Dép. G. C. C.

MARIAGE.

Mardi dernier, le 14 du courant, M. A. B. Charette, de Nicolet, ex-zouave-pontifical, conduisait à l'autel à la cathédrale de cette ville, Mademoiselle Caroline Bellerose, fille de M. O. Bellerose, en son vivant du même lieu.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le révd. M. Tessier.

M. P. A. Boudreau, avocat de cette ville, servait de père au marié.



Departement des Travaux Publics.

Vente aux Enchères Publiques.

AVIS est par le présent donné que, en vertu d'instructions de l'honorable Ministre des Travaux Publics, on offrira aux enchères Publiques—A. B. Macdonald, encaisseur, à la Maison de Pompe au pied du Canal Rideau, Ottawa, à 2 heures P. M. précises, SAMEDI, le 1er Septembre prochain, toutes les Machines qui servent à alimenter d'eau les Edifices du Parlement et des Départements à partir que l'acqueduc d'Ottawa ne fut terminé, lesquelles pourraient suffire au service d'eau d'une petite ville, d'une usine ou d'une manufacture quelconques. Les machines à vendre sont comme suit :

Une machine à vapeur horizontale à haute pression dont le cylindre à 14 pouces de diamètre et 30 pouces de jeu; deux pompes à double effet, chacune de 6 pouces de diamètre et de 24 pouces de jeu.

Ces Machines seront vendues en un seul lot telles qu'elles se trouvent actuellement dans la Maison de Pompe, au pied du canal Rideau dans la cité d'Ottawa. Le tout devra être enlevé par l'acquéreur à ses propres frais, sous 14 jours de la date de la vente.

Les conditions de la vente seront—25 pour cent du prix d'achat payables comptant le jour de la vente, et la balance sous quatre jours ensuite.

On peut visiter ces machines en tout temps, et il a été préparé un catalogue détaillé des différentes machines, que l'on pourra se procurer en s'adressant au bureau de A. B. Macdonald ou à ce Département, en tout temps après cette date.

Par ordre,

F. H. ENNIS, Secrétaire
Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 7 Août 1883.

ON DEMANDE

Immédiatement à ce bureau un garçon de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire, comme apprenti imprimeur.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'au LUN 1, le 20 courant, des soumissions encaissées au sousigné, pour divers travaux aux fortifications, Québec, P. Q. Ces travaux sont divisés en dix sections; les soumissions devront être faites pour chacune d'elle séparément, et chaque section portera son titre respectif.

On pourra voir les plans et devis, et obtenir des renseignements nécessaires, au bureau des travaux publics fédéraux, Québec, et à ce département, dès et après le 11 courant.

Les personnes qui désirent concourir à l'entreprise, sont averties que leurs soumissions ne seront pas prises en considération à moins qu'elles ne soient faites sur les formules imprimées fournies à cet effet, et qu'elles ne soient revêtues de leurs propres signatures.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 10 Août 1883.

AVIS IMPORTANT.



Spécialement aux forgerons.

Le soussigné vient de recevoir une consignation considérable de

Fer en barres et de charbon de forge

qu'il vendra aux conditions les plus libérales

Il profite de l'occasion pour annoncer à ses nombreux pratiques et au public en général, qu'entre les importations mentionnées plus haut, il a augmenté son stock, de manière à remplir les ordres, dans son genre de commerce quelqu'ils soient, qui lui seront présentés.

Une visite est respectueusement sollicitée.

P. A. GOUIN,

Marchand-Quincailler
No. 39, coin des rues DU PLATON & CRAIG
Trois-Rivières, 15 août 1883.—1m.

Excursion ! Excursion !

MERCREDI 22 AOÛT 1883

DE TROIS-RIVIERES

—A LA—

Pointe DE Sorel

SOUS LE PATRONAGE DISTINGUÉ

DE SON HONNEUR LE MAIRE.

Plusieurs personnes présentes à l'excursion du 21 Juillet dernier, et un bon nombre d'autres qui n'avaient pu y assister, ayant manifesté le désir d'en avoir une seconde cette saison, les organisateurs du premier voyage ont notifié le splendide bateau à vapeur le

BERTHIER

qui partira du quai de la Compagnie du Richelieu, mercredi prochain

A 9 HEURES A. M. PRECISES

ET SE RENDRA

Au magnifique bocage de la Pointe

EN FACE DE LA VILLE DE SOREL

Faisant escale en allant et revenant au Port St. François et à Sorel.

Les prix de passage aller et retour sont les mêmes que la dernière fois :

Messieurs - - - - - \$1.00
Dames et enfants - - - - - 0.50

Cabine extra, le nombre en est très limité.

Pas de repas servis à bord. Il y aura table de rafraichissements, pâtisseries, sandwiches, etc.

Ceux qui le désireront, pourront prendre le dîner à Sorel.

GRANTED LICENCES

by the Collector of the Province Revenue for the District of Three-Rivers, from 1st May 1883 to 14th July 1883.

HOTELS.

May 1 Antoine Paré, Maskinongé
" 1 Noé Ringette "
" 1 Alexis Lamare St-Ursule.
" 1 Joseph Chevalier, Three Rivers
" 1 Joseph Dufresne, Three Rivers
" 1 Edmond L. Dufresne "
" 1 Louis Bergeron "
" 1 Joseph Levasseur "
" 2 Narcisse Jutras Town of Nicolet
" 2 Xavier Panneton Three Rivers
" 2 Thos Mineau Louiseville
" 2 Adolphe Ruel Parish of Riv. du Loup
" 5 Charles Plante "
" 7 François Dubau St. Dédace
" 9 Tréfle Paquin Parish of Riv. du Loup
" 14 Théodore Laquière Batiscan
" 15 Benjamin Lahaye Grande Pile
" 26 Avila Paillé Louiseville
July 9 Moise Masson Three Rivers

SALOONS

May 1 Casimir Veillet Three Rivers
" 1 Adolphe Gauthier "
" 1 Napoléon Dufresne "
" 1 Johnny Gauthier "
" 1 Cyrtien Gellinas "
" 2 Edmond Dupont "
" 15 Chs. Labarre & Co. "

WHOLESALE STORES.

May 15 Felix Bourgeois St. Leonard
June 19 Joseph Gagnon & Co. Three Rivers
June 19 Maxime Plante St. Narcisse
July 7 Odilon Lesieur Yamachiche
July 7 A. Brunelle & Co. Ste. Angèle

AUCTIONEERS.

June 23 John Ryan Three Rivers

CLUBS LICENCES FOR THE SALE OF LIQUORS.

June 23 St-Louis Club Three Rivers

MEDICAL.

June 7 Ovide Tensignant St-Pierre

RETAIL STORES.

May 1 J. M. Marchand Maskinongé
" 1 Tréfle LaBèche Ste-Anne
" 1 J. E. Lanouette "
" 1 William Wilson St-Justin
" 1 Sperat L'heureux St-Tite
" 1 J. O. Bélanger Maskinongé
" 1 Jos Bégin, son, Three Rivers
" 1 Théophile Chaurte Nicolet
" 1 Wm Courchesne & Co "
" 1 J-Bte Gauthier Three Rivers
" 1 Thos. Lamy Louiseville
" 1 Zéphirin Gauthier Three Rivers
" 1 A. & D. Riard "
" 1 Alfred Arcand "
" 2 Joseph Plan, Batiscan
" 2 Céline Latulippe Marquis, Batiscan
" 4 Honoré Thérien, Three Rivers
" 7 Joseph Lamonde & frère "
" 7 L. Brunelle & frère "
" 7 Dame Lumina Gagnon "
" 8 Antoine Désautels Louiseville
" 9 Valentin Gaur & Gravel "
" 9 Thos Bourdaval Three Rivers
" 11 Bourret & Co, Louiseville
" 14 Gabriel Caran "
" 14 Onésime Carignan Three-Rivers
" 14 Honoré Thérien Grandes Piles
" 15 Ruel & Désautels Three Rivers
" 16 J. C. Rousseau "
" 16 Ed. Brunelle "
" 17 Louis Goulet "
" 28 Chs Labarre & frère "
June 1st Jacques Nault
" 14 Léon Lahaye Batiscan
" 18 Olivier Trudel Trois-Rivières
" 23 Napoléon Dufresne "

PIGEON-HOLES.

May 1st Adolphe Gauthier Three Rivers
" 1 Napoléon Dufresne "
" 4 Joseph Levasseur "
" 10 Joseph Chevalier "
" 19 Avila Paillé, Louiseville
" 28 Chs Labarre & Co, Three Rivers
July 10 Adolphe Lajoie Yamachiche

BILLIARDS CLUBS.

June 23 St. Louis Club, Three Rivers

TEMPERANCE HOTEL.

May 1st Alex Dufresne, St-Paulin
" 1 Prosper Sevigny, Grandes Piles
" 4 Lucie Carle, St. Boniface
" 5 Gilbert Blais, St. Paulin,
" 7 Widow Calixte Vignau St-Léonard
" 7 Simon Lavoie Ste-Basile
" 14 George Bigné, Ste-Anne
" 16 Alfred Picard, Three Rivers
" 19 Casimir Lafontaine, St-Stanislas
" 21 Adolphe Lajoie Yamachiche
" 29 Onésime Rochette Town of Nicolet
June 18 Narcisse St-Onge, Ste-Alexis
" 18 T. Fréchette, Three-Rivers
July 14 E. O. Brunelle, Champlain

PEDLORS.

May 1st Joseph Belanger, Ste-Geneviève
" 2 Ludger Sauvageau Ste Anne
" 2 Pierre Morin, St-Justin
" 2 Désiré Lacombe, St-Léon
" 4 Edic de Lachevrotière, Ste-Ann
" 5 Edouard Gervais, St-Narcisse
" 5 Evangeliste Thibault, Ste-Geneviève
" 9 Maxime Gellinas, Ste-Flore
" 11 Ludger Savoie, St-Leon
" 15 Edmond Villeneuve, Yamachiche
" 16 J. E. Douville, Ste-Anne
" 29 Wm Drew, Yamachiche
July 9 Achille Perreault, St-Pierre
" 26 Firmin Carrette, Three Rivers
" 26 Hector Bigné, St-Tite
July 11 J-B. Bélanger, Ste-Ursule

BILLIARD TABLE.

May 1st Napoléon Dufresne, Three Rivers

POWDER RETAIL ONLY

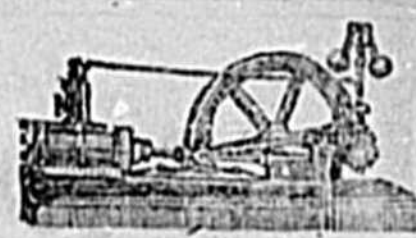
May 1st J. E. Lanouette, Ste-Anne
" 1 Chs. Groux, Town of Nicolet
" 2 P. R. Bellerose, Ste-Alexis
" 10 Elie Lacerte, Yamachiche
June 14 Tréfle Robichon, Three Rivers

G. LASSALLE,

Collector office.

Three Rivers 19th July

Manufacture Canadienne



Remillard & Morrisette

No. 29 RUE ST. GEORGE
TROIS-RIVIERES.

Manufacturiers d'Engins, Pompes, Machines pour toute espèce de Moulins. Appareils à vapeur, réparations etc.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

Toujours en mains les pièces nécessaires qui entrent dans la fabrique des presses à foin.ée

SPECIALITE POUR LA CONFECTION DES ROUES TURBINE DE LEFFELS

On sollicite l'encouragement du public.

1er mai 1883—1a.

The Corporation of the City of Three Rivers.



PUBLIC NOTICE is hereby given that the valuation roll of 1883, being a revision of the roll of 1882, is now complete and deposited in the office of the undersigned, at the City-Hall of Three Rivers, for the space of one month from the date of the present notice.

All complaints against the said roll should be sent to the undersigned, in writing, on or before the SIXTEENTH day of AUGUST next.

J. G. A. FRIGON

Secretary-Treasurer.

CITY-HALL
Three-Rivers 16th July 1883 }

NOUVEAU RESTAURANT

Mr. C. A. LABARRE, avantageusement connu du public trifluvien, prend occasion pour l'informer, qu'il tient maintenant au No.

17 RUE du PLATON

un restaurant de première classe, qui pourra donner complète satisfaction à la pratique. Il tient de plus une magnifique

PIGEON HOLE

où chacun pourra s'y amuser de la meilleure façon.

Il a aussi constamment en mains des Huîtres fraîches,

Homards et

Cigares de toutes qualités.

Veuillez faire une visite à son établissement et vous trouverez satisfaction.

Trois-Rivières, 1er juillet 1883.—3m.

AUX AMATEURS DE

PROMENADES

SUR L'EAU.

Le soussigné a l'honneur d'informer les amateurs de promenades sur l'eau et le public en général, qu'il vient de faire l'acquisition des chaloupes esquifs, légers bateaux &c. appartenant à-devant à M. J. Lavallée. Il fera de plus des améliorations notables pour l'ir donner pleine et entière satisfaction en même temps qu'il diminuera considérablement les prix, qui seront maintenant à la portée de toutes les bourses.

Le soussigné compte sur une large part de l'encouragement du public, attendu qu'il fera tous ses efforts pour le mériter.

TREFFLE DESLORIERS.

Propriétaire.

Trois-Rivières, 27 mai 1883.—3m.

Dans toute l'histoire de la

Médecine aucun médicament n'a jamais produit de cures aussi merveilleuses et n'a joui d'une si grande et si constante réputation que l'Ayer's Cherry Pectoral, qui est reconnu comme le remède employé dans le monde entier contre toutes les affections de la gorge et des poumons. La liste prolongée des cures remarquables opérées par ce médicament, sous tous les climats, l'a fait connaître universellement comme un agent sûr et efficace à employer.

Contre les rhumes ordinaires, qui sont les avant-coureurs de plus sérieuses maladies, il agit promptement et sûrement, soulageant toujours les souffrances et sauvant souvent la vie.

Son action protectrice quand il est employé à temps pour les affections de la gorge et des poumons, en fait un précieux remède que l'on doit toujours avoir sous la main. Personne ne peut s'en passer, et quiconque en a fait usage une seule fois, continue à le faire. Les médecins connaissant maintenant la composition et les effets du Cherry Pectoral, en font amplement usage dans leur pratique, et les prêtres, ainsi que les ministres, le recommandent pour la même raison. L'action de ce remède est absolument certaine, et il guérit toujours là où la cure est possible.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., E. U., chimistes pratiques et analystes. En vente chez tous les Pharmaciens.

BAUME PULMONAIRE D'ALLEN



Allen's Lung Balm

space of one month from the date of the present notice.

All complaints against the said roll should be sent to the undersigned, in writing, on or before the SIXTEENTH day of AUGUST next.

J. G. A. FRIGON

Secretary-Treasurer.

CITY-HALL
Three-Rivers 16th July 1883 }

space of one month from the date of the present notice.

All complaints against the said roll should be sent to the undersigned, in writing, on or before the SIXTEENTH day of AUGUST next.

J. G. A. FRIGON

Secretary-Treasurer.

CITY-HALL
Three-Rivers 16th July 1883 }

space of one month from the date of the present notice.

All complaints against the said roll should be sent to the undersigned, in writing, on or before the SIXTEENTH day of AUGUST next.

J. G. A. FRIGON

Secretary-Treasurer.

CITY-HALL
Three-Rivers 16th July 1883 }

space of one month from the date of the present notice.

All complaints against the said roll should be sent to the undersigned, in writing, on or before the SIXTEENTH day of AUGUST next.

J. G. A. FRIGON

Secretary-Treasurer.

CITY-HALL
Three-Rivers 16th July 1883 }

space of one month from the date of the present notice.

All complaints against the said roll should be sent to the undersigned, in writing, on or before the SIXTEENTH day of AUGUST next.

J. G. A. FRIGON

Secretary-Treasurer.

CITY-HALL
Three-Rivers 16th July 1883 }

space of one month from the date of the present notice.

Imprimerie du "CONSTITUTIONNEL"

Journal Sémi-Quotidien et Hebdomadaire

NO. 10 RUE CRAIG, TROIS-RIVIERES NO. 10,

On exécutera à cet établissement, avec la plus grande ponctualité, les ouvrages de ville en différentes couleurs et dans le style le plus élégant.

Têtes de comptes, Blancs pour Avocats, Notaires, Huissiers, etc., etc.

Les ordres envoyés par écrit recevront toute attention et seront exécutés sans délai.



PILULES DE HOLLOWAY

Ce grand remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifient le sang, et agissent avec la plus grande efficacité, sur

Le Foie, l'Estomac, les Reins et les INTESTINS, donnant du ton, de l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infail- lible dans tous les cas où la constitution, quel- qu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes d'importe l'âge; et comme REMÈDE GÉNÉRAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

Des Propriétés de Guérison con- nues dans le Monde Entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBES, Ma- de Poitrine, Vieilles Blessures, Plaies et Ulcère

HOLLOWAY'S OINTMENT

est un remède infail- lible. Si on s'en fa- cile le soir, et le matin avec précaution l'ignition du MAL DE GORGE, les Bronches, la toux et même l'ASTHME. Pour les en- fures, Glandaires, Abcès, Hémorroïdes, fistules

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES, et sont vendus par tous les marchands de Remèdes du Monde Civilisé; avec direc- tions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de la Couronne de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Ainsi, toute contrefaçon dans les Possessions Anglai- ses ou l'Amérique sera poursuivie.

Les acheteurs doivent examiner l'E- tiquette sur les bords et les bouteilles. Si l'adresse n'est pas 533 Oxford Street Lon- don il y a falsification.

24 1181

On reconnaît universellement

que les Pilules Cathartiques d'Ayer sont le meilleur de tous les purgatifs employés dans les familles. Elles sont le résultat de longues et laborieuses recherches couronnées de succès, et l'usage fréquent qu'en font les Médecins dans leur pratique, ainsi que toutes les nations civilisées, prouve qu'elles sont les meilleures et les plus actives de toutes les Pilules purgatives que la science ait inventées. Étant purement composées de végétaux, elles ne peuvent pro- duire aucun mal. Sous le rapport de leur mé- rite intrinsèque et de leur puissance curative, nulles autres Pilules ne peuvent leur être com- parées, et toute personne qui en connaît les propriétés, les emploiera selon qu'il sera nécessaire. Elles maintiennent le corps en parfait état et assurent le fonctionnement régulier du mécanisme animal.

Douces et efficaces, les Pilules Cathartiques d'Ayer sont spécialement adaptées aux besoins de l'appareil digestif dont elles précèdent et guérissent les dérangements, et elles sont admi- nistrées au temps utile. Ces Pilules sont le meilleur et le plus sûr remède pour les enfants et les personnes d'une constitution délicate, avec lesquels il est nécessaire d'employer un purgatif modéré et sûr.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., U. S. A., Chimistes pratiques et analytiques.

Se trouve chez tous les Pharmaciens.

A DRESSES D'AFFAIRES

H. G. MALHIOT,

AVOCAT,

Bureau : rue Bonaventure,
Trois-Rivières, 1er Mai 1877.

P. A. BOUDREAU,

AVOCAT

Bureau et Résidence, rue Bonaventure, près
de l'Eglise paroissiale.

L. P. GUILLET,

AVOCAT

Bureau : Rue Bonaventure No. 8.
Trois-Rivières, 1er mai 1877.

MARTEL & METHOT

AVOCATS

BUREAU N° 22 RUE BONAVENTURE
TROIS-RIVIÈRES.

P. N. MARTEL.

J. E. METHOT.

1er avril 1883.

LEFEBVRE & BRINDAMOUR

BARBIERS - COIFFEURS
(Successors de M. Chs. Dion.)

NO. 38 RUE DU FLEUVE
TROIS-RIVIÈRES.

Le vrai salon de la toilette, est le nom que nous pouvons donner à l'établissement de barbiers-coiffeurs, tenu au No. 38, rue du Fleuve, par MM. Lefebvre et Brindamour.

Cet atelier donne toujours comme par le passé, satisfaction entière au public en gé- néral, l'aménagement est luxueux et en quel- que sorte artistique.

On trouve aussi chez MM. Lefebvre & Brindamour, outre un travail parfait et une poli- tesse exquise, parfums de toutes sortes, objets de toilette, tels que savons, cosmétique, pei- gnes en tous genres, brosses et des rasoirs américains garantis.

Sur ordre, ils se rendent à domicile pour coupes de cheveux, shampoings pour dames et enfants.

Trois-Rivières, 1er Mai 1883.—1a.

Glace ! Glace !!

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il fournira la glace à la pro- chaine saison d'été. Croyant avoir donné satisfaction à ses pratiques, il espère qu'on voudra bien lui continuer l'encourage- ment qu'il a reçu depuis six ans.

Il garantit fournir à ses pratiques

De la glace

DE PREMIÈRE QUALITÉ,
régulièrement à domicile.

PRIX 1883

Pour la saison depuis le 1er Mai au 1er Octobre, livrée tous les jours.

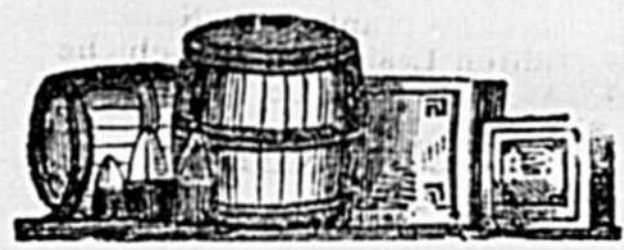
10 lbs. par jour pour la saison \$ 4.00
30 lbs. do do do 5.00
50 à 60 do do do 10.00
30 lbs. par jour \$1.25 par mois

La moitié de chacun de ces prix sera payable durant la première semaine de Mai et la balance durant la première se- maine d'Août.

Le soussigné, comme le public le verra par les conditions ci-dessus, conserve les prix du passé. Dans le cas où quelqu'un chercherait à lui disputer le bénéfice de son négoce, il s'engage à vendre sa glace à aussi bon marché que qui que ce soit.

T. LEMAY.

Trois-Rivières, 15 déc. 1882.—2m.



ÉPICERIES

Au splendide Magasin de

THOS. BOURNIVAL

Marchand de Gros et de Détail.

RUE DES FORGES NO. 46.

A toujours en mains un assortiment complet et varié d'épicerie,

VINS, LIQUEURS,

de 1er choix, à des prix qui défient toute compétition.

Tout en remerciant le public de l'en- couragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, le soussigné sollicite de nouveau son pa- tronage.

THOS. BOURNIVAL,

Marchand-Epicier.

Trois-Rivières, 30 janvier, 1882.



Bureau de Poste

TROIS-RIVIÈRES

1er Janvier 1883.

MALLES ARRIVÉE DÉPARTURE

PAR CHEMIN DU NORD.

Section Ouest.

Montréal et Ouest

Yamachiche

Rivière-du-Loup

Maskinongé, Perthier

et Sorel.

6 30 P.M. 11,20 A.M.

PAR CHEMIN DU NORD

Section Est

Québec et Est.

Bathurst

Chaplain

Ste Anne de la Pé-

rade etc, etc.

1 20 P.M. 5 30 P.M.

PAR TERRE

Bécan court.

Gentilly

St. Pierre les Bec-

quets

St Jean D. C. et la

rive sud.

9 30 A.M. 11,00 A.M.

St. Maurice

Ste Geneviève

St Narcisse

12 Midi. 1,00 P.M.

St Etienne

Shawenegan

Valmont

10,00 A.M. 12 00 A.M.

7 30 P.M.

Les lettres enregistrées doivent être mallees 15 minutes avant le départ de chaque malle

C. K. OGDEN,

Maitre de Poste

Trois-Rivières, 1er Janvier 1883.

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

d'Assurance contre le Feu

No. 14 RUE DES FORGES,
TROIS-RIVIÈRES.

QUEEN'S INS. CO. Capital : dix millions de Dollars, (\$10,000,000.)

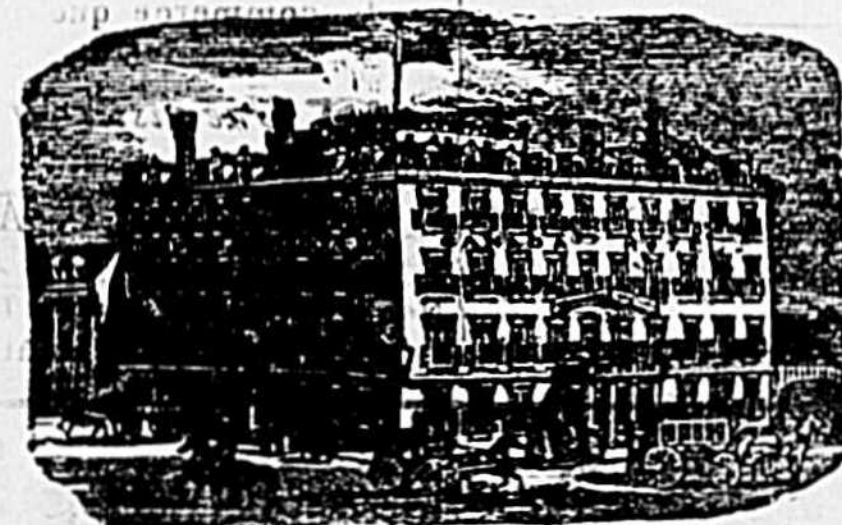
ROYAL OF ENGLAND Capital dix millions de Dollars, (\$10,000,000.)

BRITISH AMERICA ASS. CO. (Incorporée en 1833) Capital deux millions de Dollars (\$2,000,000.)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églis- maisons et dépendances des cultivateurs, à un prix très modéré.

Trois-Rivières, 27 Juin 1882.

HOTEL DU CANADA



No. 17, Rue St. Gabriel, Montréal.

RIVARD & FILS,

PROPRIÉTAIRES.

Le magnifique HOTEL DU CANADA, de Montréal, dont la popu- larité est si bien connue, vient de passer entre les mains de nouveaux propriétaires qui y ont fait de grandes améliorations dans le genre le plus moderne, ce qui le met sur le pied des principaux établissements de ce genre sur le continent américain.

Le public voyageur trouvera à l'HOTEL DU CANADA des chambres spa- cieuses, parfaitement aérées, meublées avec un luxe exquis, une table abondamment fournie et un service excellent. Les liqueurs sont choisies et les vins des meilleurs crus.

Des omnibus stationnent à l'arrivée de tous les chemins de fer et des bateaux à vapeur, et un employé de l'hôtel est chargé d'accompagner les voyageurs qui veulent bien visiter cet établissement.

Avec un tel confort, les propriétaires de l'HOTEL DU CANADA osent s'espérer une large part du patronage public.

RIVARD & FILS,

PROPRIÉTAIRES.

Mai 1882.—1^{re}.

Édition Sémi-Quotidienne \$3.00 par année | Édition Hebdomadaire 50 cts. par année

ABONNEZ-VOUS AU CONSTITUTIONNEL

JOURNAL A BAS PRIX

COURRIER DES ETATS-UNIS

CONDITIONS D'ABONNEMENT

PAYABLE INVARIABLEMENT D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

(COURRIER DU DIMANCHE COMPRIS)

	Un An	Six mois	Trois mois
Pour les Etats-Unis et le Canada, port compris.....	\$12 00	\$6 30	\$3 40
En dehors des Etats-Unis et du Canada, port compris.....	16 20	8 10	4 30

Port des feuilletons et numéros offerts aux nouveaux abonnés, en dehors des Etats-Unis et du Canada, 30 c. en sus.

EDITION HEBDOMADAIRE.

	Un An	Six mois	Trois mois
Pour les Etats-Unis et le Canada, port compris.....	\$5 20	\$2 60	\$1 50
En dehors des Etats-Unis et du Canada, port compris.....	6 04	3 02	1 76

Port des feuilletons offerts aux nouveaux abonnés, en dehors des Etats-Unis et du Canada, 26 cts en sus.

COURRIER DU DIMANCHE.

	Un An	Six mois	Trois mois
Pour les Etats-Unis et le Canada, port compris.....	\$2 50	\$1 25	» »
En dehors des Etats-Unis et du Canada, port compris.....	3 50	1 75	» »

Port pour les derniers numéros offerts aux nouveaux abonnés, en dehors des Etats-Unis et du Canada, 20 c. en sus.

EDITION POUR L'EUROPE.

	Un An	Six mois	Trois mois
Prix pour tous les pays en général, port compris.....	\$6 00	\$3 00	\$1 50

Les abonnements à l'édition hebdomadaire et à l'édition quotidienne, partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Nous ne recevons pas en paiement d'autres timbres-poste que ceux de France (non des colonies) et ceux des Etats-Unis de UN et de DEUX cents seulement.

On ne prend pas d'abonnements pour la ville de New-York à l'édition quotidienne. On peut obtenir le journal au mois, à la semaine et au numéro des divers news agents, vendeurs et porteurs de journaux.

Le nouveau catalogue de la librairie du COURRIER DES ETATS-UNIS sera envoyé à toute personne qui en fera la demande.

Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par lettres enregistrées, chèques, traites, mandats-poste (money-orders), ou American Express money-orders à l'ordre de

H. P. SAMPERS & Co., 19 Barclay St., New-York